



Sur instruction du Ministre du commerce, toutes les unités de vente de riz et de matériaux de construction qui ne respectent pas l'homologation des prix, sont inquiétées depuis quelques semaines, et ce jusqu'à nouvel ordre. Certaines administrations déconcentrées du Ministère du commerce sont sur le terrain pour procéder soit à des saisies conservatoires, soit à des saisies réelles. Sales temps pour les producteurs et les gros distributeurs véreux qui sont criblés par manière et qui devront se soumettre de gré ou de force au respect des prix homologués par le gouvernement de la république.

Tout a commencé par les cris d'orfraies des Camerounais qui se plaignent de ce que la vie coûte assez chère au Cameroun. Dans les marchés, les commerçants vendent plus chère même que les prix homologués. Le riz et les matériaux de construction sont rentrés dans une spéculation des prix terrible.

Les détaillants et les revendeurs à qui nous avons tendu le micro donnent leurs raisons: **"Nous achetons déjà assez chère auprès des producteurs et les grands distributeurs. C'est eux qui nous imposent leurs prix. Nous aussi on est obligés d'augmenter un peu pour avoir le bénéfice. Nous n'avons pas le choix. On va faire comment ?"**, un autre nous crache en face et dans un courroux terrible : **"Qu'on ne nous dérange pas. Allez dire aux grossistes et aux producteurs de baisser les prix, comme ça, nous aussi ici en bas, on va baisser. Ils ont peur des grossistes mais ils viennent influencer les petits détaillants ici... laissez nous tranquille !"**

Aucun producteur et gros distributeurs n'a accepté nous répondre encore moins, nous voir, dans la capitale économique où ils sont presque tous basés et où nous nous sommes dirigés pour recueillir leur version. Toutefois, le Ministre Luc Magloire Mbarga Atangana à travers une correspondance adressée à ses collaborateurs et en synergie avec les autorités administratives, a prescrit l'assainissement dans les marchés. La stratégie est simple, procéder à des saisies systématiques après de tous les revendeurs et détaillants qui ne respectent pas les prix homologués du riz et des matériaux de construction. Ainsi les gros distributeurs et les producteurs seront forcément atteints et soumis au respect de l'homologation des prix. Car quand tu touches les vendeurs, les gros distributeurs et les producteurs seront automatiquement impactés et soumis.

Du coup, les collaborateurs de Luc Magloire Mbarga Atangana sont déployés sur le terrain pour cette opération, jusqu'à ce que l'ordre revienne.

Dans la région du Centre, le Délégué départemental du Mfoundi a pratiquement perdu le sommeil. S.M. Zambo Manga est lui-même sur le terrain avec ses collaborateurs pour procéder à des saisies réelles et saisies conservatoires. Jusqu'à date, plus de 500 sacs de riz ont été saisis. Ces riz dont les prix sont passés de 21 250 FCFA (prix homologué) à 23 000 FCFA voire 24 000 FCFA pour le sac de 50kg de riz 5% Brisures avec le sac de 25kg qu'ils ont fait passé de 10 625 FCFA (prix homologué) à 11 500 FCFA. Il en est de même pour les autres marques de riz qu'ils ont fait malhonnêtement fait passé de 19 500 FCFA (prix homologué) à plus de 21 000 FCFA le sac de 50kg et de 9 750 FCFA (prix homologué) à 11 000 FCFA pour le sac de 25kg. De l'amère à boire pour les populations et une bonne raison pour la délégation départementale du Commerce du Mfoundi qui doit traquer ces spéculateurs de prix jusqu'au dernier retranchement.

Du côté des matériaux de construction, le Délégué départemental du Mfoundi est resté à cheval sur les prix homologués des fers à béton par exemple, dont celui de 6 coûte 1400 FCFA, celui de 8 coûte 2 500 FCFA, celui de 10 importé coûte 3 750 FCFA et le 10 local coûte 3 600 FCFA, celui de 12 importé coûte 5 700 FCFA et le 12 local coûte 5 400 FCFA. Sur les marchés S.M. Zambo Manga a observé une distanciation commerciale entre les prix homologués et les prix réellement pratiqués sur le terrain qui vont parfois jusqu'à plus de 750 FCFA au-delà des prix homologués pourtant recommandés .

Du coup, il a procédé aux saisies réelles et saisies conservatoires. À l'heure actuelle, presque toutes les quincailleries de Yaoundé sont en arrêt et cette opération musclée se poursuit jusqu'à ce que l'ordre revienne dans nos marchés.

Pour ce qui est du ciment, les prix homologués sont clairs. Le prix plafond du ciment CPJ 42.5 en 50kg est de 4 960 FCFA, celui du ciment CPJ 35 en 50kg est de 4 700 FCFA. Pour le ciment importé, les prix plafonds oscillent entre 4 500 FCFA et 5 00 FCFA.

Malheureusement, certains producteurs s'entêtent à défier ces prix homologués. Le Ministre du commerce a piqué une colère noire le 29 Juin dernier lorsque des sources de plus en plus concordantes lui ont fait état de ce que la société Cimencam s'apprête, par défiance et provocation, à procéder à une énième augmentation unilatérale de ces prix, ceci au mépris des multiples mises en demeure et de la main tendue du Ministre du Luc Magloire Mbarga

Atangana en faveur d'une concertation. Il a mis en garde et sans blague, la société Cimencam qui verra ses installations scellées au cas où elle s'entêterait à défier l'autorité de l'Etat.

Une chose est sûre c'est que le Ministre du Commerce utilisera la toute-puissance des institutions du Cameroun afin que force revienne à l'autorité de l'Etat.

Affaire à suivre...

Par Engelbert MFOMO, L'Activateur